

FLASH INFOS MARS 2026

BULLETIN MUNICIPAL DE CONDE SUR VESGRE



Mairie et Agence Postale Communale 37 rue de la Vesgre 78113 Condé sur Vesgre
Tél : 01 34 87 04 30

NUMERO SPECIAL ELECTIONS MUNICIPALES INFOS PRATIQUES

Elections municipales les 15 et 22 mars

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 20 h

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale de Condé sur Vesgre et vous présenter avec une pièce d'identité.

La carte d'électeur est souhaitable, mais elle n'est pas obligatoire pour pouvoir voter.

La procuration

Si vous ne pouvez pas être présent le jour du vote, vous pouvez donner procuration à un électeur, même s'il est inscrit dans une autre commune.

Faites cette démarche au plus tôt pour vous assurer de pouvoir voter.

Pour donner procuration :

1- Vous devez remplir le formulaire en ligne sur le téléservice Maprocuration www.service-public.gouv.fr, vous identifier avec France Connect et indiquer une adresse mail.

S'agissant de la personne qui votera pour vous, vous devez connaître :

Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur ;

Soit sa date de naissance, son nom et ses prénoms et la commune où il vote.

2- Vous recevrez un mail indiquant la référence de votre demande et vous devrez vous rendre en personne avec votre pièce d'identité et la référence de la demande dans l'un des lieux suivants :

- Commissariat de Police
- Gendarmerie
- Tribunal judiciaire

Ensuite vous recevrez un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration, puis un mail indiquant que votre procuration est effective.

BUREAU DE VOTE A LA MAIRIE DE CONDE SUR VESGRE

1^{er} tour le dimanche 15 mars 2026

	PRESIDENT ou SUPPLEANTS	ASSESEURS	ASSESEURS
08H00-11H00	Josette JEAN	Thierry LENNE	Isabelle HORSTMANN
11H00-14H00	Jean René TANCREDE	Florence LION	Eric DEHAYNIN
14H00-17H00	Brigitte LAUVAUX	Guy LEBAS	Kip VERGER
17H00-20H00	Josette JEAN	Thierry LENNE	Stephen BOUNDA

2ème tour le dimanche 22 mars 2026

	PRESIDENT ou SUPPLEANTS	ASSESEURS	ASSESEURS
08H00-11H00	Josette JEAN	Thierry LENNE	Eric DEHAYNIN
11H00-14H00	Jean René TANCREDE	Florence LION	Isabelle HORSTMANN
14H00-17H00	Brigitte LAUVAUX	Guy LEBAS	Kip VERGER
17H00-20H00	Josette JEAN	Stéphane BLAIRON	Stephen BOUNDA

INFORMATIONS PRATIQUES

DECHETS VERTS

Reprise de la collecte des déchets verts tous les mardis après midi à partir du mardi 31 mars 2026 et jusqu'au mardi 8 décembre 2026.

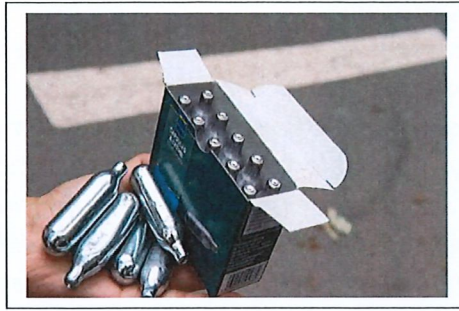
Pour le mois de juillet, collecte les mardis 14 et 28 juillet.

Pour le mois d'août, collecte les mardis 11 et 25 août.

Vous devez sortir vos bacs marrons la veille au soir au plus tôt ou le mardi matin, et le rentrer le mardi soir après la collecte.

Pour rappel, les sacs papier ne sont pas collectés, ainsi que les fagots ficelés avec des liens plastiques ou métalliques, ou ne respectant pas le nombre de fagots(5 maximum) et leur dimension (1.50 m maximum).

Toutes les informations sur les collectes et traitements des déchets sur le site de la CCPH qui a repris cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2026.



SECURITE

PROTOXYDE D'AZOTE, DANGER !

L'usage détourné de ce gaz est une pratique à risque et le nombre de cartouches collectées sur notre commune devient inquiétant car il nous indique une consommation en recrudescence, avec tous les problèmes que cela implique pour la sécurité et la santé de nos jeunes et de ceux qu'ils croisent sur la route après avoir consommé.

Les intoxications au gaz hilarant, autre nom du protoxyde d'azote, sont en augmentation.

Le gaz n'est pas cher, on le trouve d'un clic et comme il est facile à consommer, il ne fait pas peur.

Et pourtant les dégâts qu'il provoque peuvent être dramatiques et irréversibles, sans parler des accidents causés par des conducteurs sous l'emprise de cette drogue.

La Gendarmerie de Maulette accentue ses rondes sur Condé pour identifier les lieux de consommation et appliquer l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2026 qui interdit la vente aux particuliers, la détention et la consommation sur la voie publique, ainsi que le dépôt et l'abandon des cartouches vides.

Le site de la MILDECA www.drogues.gouv.fr est très bien fait et permet d'ouvrir le dialogue avec les jeunes, de plus en plus jeunes, qui se trouvent au contact de ce produit.

Il existe un service d'addictologie à l'Hôpital de Houdan pour une aide par des professionnels.

RUE DU VIVIER

La circulation des véhicules sur la rue du vivier est désormais en sens unique depuis la rue du vieux village vers la rue de la vallée Guérin.

La signalétique vitesse et sens unique est installée et visible et l'arrêté de voirie effectif.

Après une courte période d'accoutumance à ce nouveau fonctionnement, durant laquelle certains conducteurs ont pris des libertés avec le code de la route en ne respectant ni le sens interdit, ni la limitation de vitesse à 30 km/h, il est prévu que la Gendarmerie soit plus présente pour convaincre les récalcitrants de respecter la sécurité de tous.

Pour rappel, l'ensemble du cœur village est désormais en zone 30 km/h, les signalétiques vont être installées sous peu aux entrées de village.

Texte VousNousEnsemble communiqué par Mr Blairon

Elections municipales : un moment décisif pour Condé sur Vesgre

Chers Condéens, chères Condéennes,

Les 15 et 22 mars 2026, notre commune élira son nouveau conseil municipal. C'est un tournant historique qui nous invite à réfléchir collectivement à l'avenir de notre village.

Un contexte exigeant

Les derniers mois ont révélé l'importance de certains enjeux : transparence de l'information (rappelons que plusieurs procès-verbaux n'ont pas été publiés dans les délais légaux), concertation citoyenne (le projet d'antenne-relais de 36 mètres a été présenté sans débat public préalable avec les riverains malgré notre insistance pour qu'ils soient consultés), et suivi des engagements (les aménagements contre les inondations rue du vivier, promis lors de la réunion du 21 mai, n'ont pas été réalisés).

Par ailleurs, notre commune fait face à des défis structurels : transfert progressif de compétences à la CCPH, baisse des subventions départementales, vieillissement démographique et risques climatiques accrus.

Trois listes, trois approches

Pour la première fois depuis longtemps, trois listes se présentent dans notre commune, signe d'une vitalité démocratique encourageante :

« Condé, c'est nous ! » (Emilie Boismal) : Renouveau complet porté par des citoyens engagés, sans expérience politique préalable, axé sur la participation citoyenne.

« Agir pour Condé sur Vesgre » (Florence Lion) : continuité avec la majorité actuelle.

« Unissons Nous pour Condé » (Thierry Begue) : Equilibre entre expérience (4 élus sortants dont 2 adjoints et 2 minoritaires) et renouvellement, accent sur la transparence, la concertation et la vie associative.

Les questions au cœur du débat :

Au-delà des étiquettes, plusieurs questions méritent d'être posées à chaque liste :

-Comment garantirez-vous la transparence et le respect des obligations légales de publication des documents municipaux ?

-Quelle place donnerez-vous à la concertation citoyenne avant les décisions importantes ?

-Comment défendrez-vous l'autonomie communale face aux transferts de compétences ?

-Quelles sont vos propositions concrètes face aux défis climatiques (inondations) et démographiques ?

Quelle place pour nos enfants et nos aînés ?

-Comment gèrerez-vous les finances communales dans un contexte de diminution des ressources ?

Votre voix compte

Ces élections ne sont pas un vote contre quelqu'un, mais un choix pour l'avenir de notre commune. Un choix qui engagera notre village pour six ans.

VousNousEnsemble vous encourage à :

-Ecouter attentivement les programmes

-Poser vos questions aux candidats

-Comparer les propositions concrètes

-Voter massivement les 15 et 22 mars

Quel que soit le résultat, VousNousEnsemble continuera à œuvrer pour une commune transparente, concertée et à l'écoute de tous ses habitants. La démocratie locale ne s'arrête pas aux urnes : elle se construit au quotidien, ensemble.

